



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aéroports

Question écrite n° 55159

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de loi réformant le statut des aéroports. Un projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, prévoit, outre la transformation d'Aéroports de Paris en société anonyme, la mise en place d'un système facultatif permettant aux CCI de créer des sociétés aéroportuaires de droit privé et d'entrer dans le capital des grands aéroports régionaux. Les plates-formes concernées sont notamment celles de Marseille, Bordeaux, Nantes et Strasbourg. Les personnels des aéroports sont alors inquiets de leur avenir et souhaitent qu'une convention collective nationale soit adoptée pour préserver leurs intérêts. En conséquence, il souhaiterait savoir quelles implications pour la plate-forme de Strasbourg seront à prévoir et quelles solutions il envisage pour les personnels des aéroports dans le cadre de ce projet de loi.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55159

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 2005, page 457